

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 264-9



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 14 juin 2016, le conseil municipal a adopté le [RÈGLEMENT NO 264-9 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 264 RELATIF AUX ANIMAUX.](#)

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 22 juin 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 JUIN 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
